



RESPONSAGE

Votre sérénité est notre récompense

À l'attention de

**Anonyme Anonyme**

Référence

**20200520-ANONYME-ANONYME-8438**

Le 20/05/2020

Objet

**Accompagnement social - Offre Responsage et Mobilité géographique**

## VOTRE SITUATION

---

Vous êtes séparé et vous avez trois enfants à charge. Vous souhaitez entamer des démarches pour officialiser la garde partagée de vos enfants. Vous n'habitez pas dans la même ville que vos enfants. Vous souhaitez demander une mobilité géographique ou réduire votre temps de travail pour pouvoir jouir de votre droit de visite. Vous souhaitez connaître nos missions et l'accompagnement que nous pourrions vous proposer.

Nous vous renseignons sur :

1. l'accompagnement social par le service responsage
2. la mobilité géographique
3. informations complémentaires

## 1. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PAR LE SERVICE RESPONSAGE

---

### OFFRE DE SERVICE

#### La mission

Responsage est un service d'accompagnement social pour les salariés des entreprises adhérentes.

Le service est gratuit, illimité et confidentiel.

#### Le fonctionnement

Le salarié ou son conjoint :

- contacte Responsage par téléphone ou par internet (voir ci-dessous),
- explique sa situation et celle de son proche à un conseiller expert,
- reçoit par mail ou courrier postal une réponse écrite personnalisée dans les 72 heures. Toutes les informations (services locaux, coordonnées, tarifs...) ont été vérifiées.
- dispose d'un suivi personnalisé en fonction de la situation évoquée.

#### L'accès

Notre service est accessible :

- par téléphone : 0 800 94 12 21 (appel gratuit depuis un poste) - du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 18h
- par internet : [www.responsage.com](http://www.responsage.com) - Espace Adhérent - Mot de passe : aidant3

Le salarié ou son conjoint peut appeler autant de fois qu'il le souhaite. A chaque appel, il sera suivi par le même conseiller (hors congés du conseiller).

#### Les conseillers Responsage

Les conseillers sont tous diplômés assistants sociaux et ont exercés dans les structures spécialisées : CCAS (Centre communal d'action sociale), hôpitaux, ministère...

L'équipe conseil est située à Montrouge (Hauts-de-Seine).

## 2. LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

---

Lorsqu'un salarié souhaite une mobilité géographique pour des raisons personnelles ou professionnelles, il doit en faire la demande lors :

- De son entretien annuel,
- A l'occasion d'un entretien qu'il peut solliciter directement auprès de son manager,
- A son référent Ressources Humaines de proximité une fois tous les 2 ans dans le cadre de l'entretien professionnel.

### Changement de poste ou de site d'exercice

Vous devez postuler sur des emplois vacants. Ces offres font l'objet d'une publication de poste en interne dans un périmètre géographique. Elles sont publiées chaque semaine dans l'intranet : xxxxxxx.

Votre candidature sera étudiée au regard de l'adéquation de votre profil au : poste actuel, compétences, expérience et motivation.

Des raisons personnelles ne sauraient être un critère déterminant dans le choix des recruteurs internes, même s'ils peuvent en tenir compte dans la motivation affichée par le candidat.

La mobilité géographique peut être difficile et longue à obtenir en fonction des critères présentés plus haut et de la région convoitée.

A noter, certaines régions sont beaucoup plus demandées que d'autres : Paris, le Sud ou l'Ouest de la France.

Ainsi, il y a en moyenne 30 candidats internes (hors CDD) par poste ouvert à Marseille contre 4 ou 5 (y compris les CDD) en moyenne pour un poste ouvert à Amiens.

A noter : la mobilité géographique est un souhait et non un droit. En effet il n'existe pas de dispositif dédié au sein de votre entreprise qui accorde ou refuse des mobilités internes.

### 3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

---

Dans votre situation nous pouvons vous informer sur :

- Le recours au juge des affaires familiales

En cas de séparation des parents, le droit de visite et d'hébergement peut être fixé par un accord entre les parents ou par le juge aux affaires familiales.

- La médiation familiale

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges où l'on prend en compte les besoins de chacun, enfants et parents. Elle a pour finalité d'apaiser le conflit et de préserver les relations au sein de la famille. Elle se met en place avec l'accord des deux parents.

Nous restons à votre entière disposition si vous avez d'autres questions.

Un entretien téléphonique  
avec un expert

Un accompagnement  
personnalisé

Vos avantages privilégiés

Une aide administrative

**CONTACTEZ-NOUS**



[www.responsage.com](http://www.responsage.com)